

Assurance qui fait le mort

Par systeme DD, le 22/07/2017 à 19:02

bonjour

suite a un sinistre dont je suis victime

(arbre du voisin ayant cause des dégâts a ma propriete)

I assurance adverse fait le mort apres 2 rappels de mon assurance la question est que faut il envisager par la suite pour arriver a etre indemniser ?????

merci a tous les specialistes en la matiere

systeme d

Par chaber, le 22/07/2017 à 19:06

bonjour

relisez votre contrat pour vérifier si vous avez une protection juridique qui vous permettra de choisir un avocat et de poursuivre en justice si nécessaire.

Quel est la nature du sinistre?.

Par morobar, le 23/07/2017 à 08:11

Bonjour,

En tout état de cause ce n'est pas l'assurance adverse qui est redevable, on ne sait même pas si elle existe ou si l'évènement est garanti.

C'est le propriétaire de l'arbre le seul redevable, et tant mieux pour lui s'il est assuré.

Par systeme DD, le 23/07/2017 à 09:49

bonjour chaber et morobar

merci pour ces infos

je n ai souscris la defence en justice qu apres le sinistre donc.....oui oui il est assure chez Gxxxxx encore une chance!!!!!

systemed

Par chaber, le 23/07/2017 à 10:13

bonjour

[citation]je n ai souscris la defence en justice qu apres le sinistre donc[/citation]comme de nombreux assurés qui signent le contrat sans lire les garanties et les exclusions.

Si l'assureur adverse et son client ne répondent pas il vous faudra aller en justice à vos frais

Par **systeme DD**, le **25/07/2017** à **13:44**

bonjour

merci Chaber

mais je pense avant tout au mediateur on verras la suite!!!

systemedd